



Président Michel Maréchal
0476/520395

Directeur Technique : Tayfun OZTURK
0471/961010

Secrétariat des jeunes : Michel Fonck
0491/6524607

Cher ami,

Nous t'informons que la reprise des entraînements a été fixée comme suit :

Le lundi	31 juillet	à 19h	à la Tombelle	pour les U19 1999 2000
Le mercredi	2 août	à 19h	à la Tombelle	pour les U17 et U16 2001 2002
Le mercredi	2 août	à 17h30	à la Tombelle	pour les U15 2003
Le jeudi	3 août	à 17h30	à la Tombelle	pour les U14 2004
Le vendredi	4 août	à 17h30	à la Tombelle	pour les U13 et U12 2005 2006
Le mardi	08 août	à 17h30	à la Tombelle	pour les U11 et U10 2007 2008
Le mercredi	09 août	à 17h30	à la Tombelle	pour les U9 2009
Le mercredi	09 août	à 17h30	synthétique	pour les U8 U7 2010 2011
Le jeudi	10 août	à 17h30	synthétique	pour les U6 2012
Le mercredi	16 août	pour le spécifique gardien synthétique (voir horaire sur le site du club)		

Dates d'applications pour les reprises, ensuite les entraînements continueront selon le planning d'entraînement été qui te sera communiqué par ton formateur.

Pour la saison 2017-2018, la cotisation annuelle est de 275 EUR pour un enfant, 480 EUR pour une famille de 2 enfants et 600 EUR pour une famille de 3 enfants. Sont compris dans ces prix : chaussettes, short et maillot, **ainsi qu'un training** qui te sera remis **après paiement complet de la cotisation**. Pour la catégorie « débutants U6 », la cotisation annuelle est de 200 EUR. Pour une nouvelle affiliation 10€ supplémentaire et un transfert à partir de scolaires U16 U17 25€ supplémentaire

UNE REMISE DE 25 EUR TE SERA OCTROYEE SUR TA COTISATION 2017-2018 SI TU PARTICIPES AU STAGE QUI SE DEROULERA DU 31 Juillet AU 5 AOUT 2017

La cotisation devra être réglée **au secrétariat de la Tombelle** où une permanence sera tenue **de 17h00 à 19h30 à partir du mercredi 09 août 2017, et voici les autres dates : 16, 23, 30 août – 6, 13, 20, 27 septembre – 4, 11, octobre le MERCREDI 11 OCTOBRE : dernier jour pour solde cotisation**

Un montant minimum de 200€ est à régler pour recevoir l'équipement et ainsi pouvoir participer aux compétitions officielles, et le solde de la cotisation doit être réglé pour le 11 octobre au plus tard, passé cette date le joueur n'ayant pas acquitté la totalité de la cotisation ne sera plus admis aux entraînements également.

Enfin, comme chaque année, sera mis en vente un abonnement au prix de 75 euros valable pour tous les matchs des équipes PREMIERES et des équipes JEUNES.

Pour terminer, nous tenons à attirer ton attention sur notre projet sportif 2017-2018 qui est plus que jamais d'actualité afin d'améliorer la qualité et l'encadrement des enfants, lors des évaluations et la poursuite au sein de notre club nous tiendrons compte des conditions figurant dans le règlement d'ordre intérieur du club qui te sera remis lors de la cotisation

Nb : un exemplaire d'explication se trouve sur le site du club www.rfchoudinois.be

En te souhaitant d'excellentes vacances, je te prie d'agréer, cher ami, mes salutations sportives.

Le Directeur Technique T.Ozturk